Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Pour toute question relative à votre avis d'imposition.

La campagne des avis des impôts des particuliers débute fin juillet avec la mise en ligne des premiers avis d'impôt sur les revenus, puis début octobre pour les avis d'impôts locaux. La réception de ces avis génère souvent des interrogations !



Afin d'éviter à chacune et chacun de se déplacer, de limiter son temps d'attente et compte tenu des mesures de distanciation sociale appliquées dans les services d'accueil des finances publiques, ces services proposent pour toute question d' :

- appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel local) ou consulter le site impots.gouv.fr ;
- obtenir des réponses par téléphone (rubrique « Contact » en bas de la page d'accueil du site impots.gouv.fr) ou par messagerie (messagerie sécurisée accessible depuis votre espace particulier sur impots.gouv.fr) ;
- prendre rendez-vous par téléphone ou en ligne sur www.impots.gouv.fr (depuis votre espace particulier, rubrique « mes contacts » ou, sans authentification, rubrique « Contact » en bas de la page d'accueil du site). " *(Message de la mission communication de la direction départementale des Finances publiques du Val-d'Oise).*